

ETUDES D'INCIDENCES CONCERNANT L'AÉROPORT DE LIÈGE: RÉGULARISATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJET D'EXTENSION DU PARC PÉTROLIER.

L'étude d'incidences se présente sous la forme de deux rapports distincts accompagnant :

- d'une part, la demande de régularisation des installations existantes de l'aéroport (permis d'environnement) ;
- d'autre part, la demande de permis unique (permis d'urbanisme et permis d'environnement) pour le projet d'extension du parc pétrolier de l'aéroport.

Dans les deux cas, les principaux objectifs de l'étude d'incidences étaient les suivants :

- Identifier et évaluer les incidences du site en situations actuelle et projetée sur l'environnement en général et plus particulièrement sur :
 - la problématique des transports (cargo et passagers, accessibilité du site depuis l'autoroute voisine),
 - les nuisances acoustiques imputables aux bruits aériens et rampants (sur les milieux humain et naturel),
 - la problématique de la pollution du sol et des eaux,
 - les aspects sécuritaires (notamment au niveau de la surveillance du site en général, du parc pétrolier et de son extension, du plan interne d'urgence),
 - le contexte réglementaire (plans et schémas à valeur réglementaires et indicative) (1),
 - le contexte social (expropriations),
 - et le contexte économique (position stratégique de l'aéroport au niveau européen, reconversion économique du bassin liégeois,...).
- Proposer des mesures alternatives permettant d'atténuer voire de supprimer les effets négatifs mis en évidence, et en évaluer l'efficacité.

Outre la régularisation des installations du site et le projet d'extension du parc pétrolier (emprise visuelle), la présente étude a également pris en compte les projets de développements du site aéroportuaire à plus ou moins long terme. Parmi ceux-ci, il convient de mentionner :

- la nouvelle zone de fret Nord (et son emprise spatiale et visuelle) ;
- l'allongement de la piste principale ;
- l'extension Sud-Ouest de la zone aéroportuaire (2) ;
- le nouveau terminal passagers (et son parking) ;
- la création d'un hôtel ;
- Le projet d'extension du hub aérien de TNT express .

Dans le cadre de cette étude, il a aussi été tenu compte des projets d'infrastructures routières en vue de faciliter l'accessibilité du site aéroportuaire (3) qui, pour rappel, est appelé à se développer dans un avenir plus ou moins proche. Il s'agit plus particulièrement :

- de la modification de l'échangeur de Flémalle et la création d'un nouveau raccord depuis le site de l'aéroport ;
- la création d'une voirie d'accès à la future zone de Fret Nord ;
- la suppression de la N 637 et le réaménagement de la chaussée de Liège ;
- la suppression de la rue des Crops.

Il a aussi été tenu compte de la zone intermodale air/TGV.

Après avoir étudié et analysé en détail les situations existante et projetée, l'étude a mis en évidence un certain nombre de « dysfonctionnements » pouvant faire l'objet d'amélioration et ce dans un contexte de faisabilité technique et financière réaliste.

Différentes propositions d'amélioration ont donc été avancées par le bureau **agora** ;

Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- la réalisation d'études techniques complémentaires (études géotechnique, microgravimétrie, contraintes urbanistiques maximum admissibles, ...) ;
- la prise de mesures adéquates pour éviter tout risque de pollution du sol/sous-sol/aquifères (placement de piézomètres de contrôle, maintenance des installations, qualité des remblais, autorisation pour le rejet des eaux industrielles, mise en place d'un réseau séparatif, ...) ;
- la mise en place de solutions techniques adéquates pour diminuer les émissions de COV (choix des combustibles, modernité de la flotte aérienne, ...) ;
- le respect des zones vertes (Fort d'Hollogne, anciennes sablières) reprises au plan de secteur avec réalisation de zones tampons (plantations, maillage écologique, ...) ;
- la réalisation d'aménagements paysagers visant une meilleure intégration visuelle du site en général et du parc pétrolier et de la future zone de fret Nord en particulier ;
- des propositions d'aménagement de l'échangeur de Flémalle ;
- l'amélioration de la desserte en transports en commun du site (TEC Liège-Verviers) ;
- des modalités de gestion des parkings ;
- la réalisation de Plans de Déplacements d'Entreprises ;
- le renforcement des synergies entre les sites de Liège Airport et de Liège Logistics ;
- la planification du développement futur du site pour éviter les réalisations ponctuelles et anarchiques ;
- la prise de mesures de réduction acoustique au niveau des bruits aériens et rampants ;
- les procédures en matière de sécurité (plan interne de sécurité, Sûreté aéroportuaire), notamment au niveau du parc pétrolier et de sa proximité vis-à-vis du futur hôtel.

